

Concernant les déclarations, nous vous informons que tous les accidents doivent être déclarés en ligne par le Club, sur le site [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr), dans un délai maximum de 15 jours suivant la date de survenance.



1- Cliquer sur l'onglet **DECLARER UN SINISTRE**

2- Taper le numéro d'affiliation du Club

3- Cliquer **Commencer ma déclaration**

4- Compléter les champs

5- Pour valider, cliquer sur **ENVOYER**

Une fois votre déclaration d'accident faite sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr), un accusé réception est directement envoyé sur la boîte mail officielle du Club.

Vous pouvez alors le remettre au joueur blessé qui se charge de la suite de son dossier en direct avec notre équipe dédiée.

L'onglet **TELECHARGEMENTS** permet de télécharger les documents suivants :

- Déclaration de sinistre
- Demande de licence joueur / dirigeant - 2024/2025
- Demande de licence éducateur - 2024/2025
- Demande de licence arbitre - 2024/2025
- Questionnaire de santé Majeur - 2024/2025
- Questionnaire de santé Mineur - 2024/2025
- Certificat médical - 2024/2025
- Bulletin de souscription des garanties complémentaires à la licence - 2024/2025
- Demande de souscription garanties complémentaires clubs
- Assurance club-house
- Fiche info assurance
- Fiche info protection juridique